

Fonds de soutien aux premiers & deuxièmes films

L'atelier de production de films documentaires, Dérives, attribue chaque année **une bourse d'aide au développement (4.000€)** et **une bourse d'aide à la finition (7.000€)** d'un projet de film documentaire. Celui-ci doit être **une première ou deuxième œuvre** et être **tourné au moins en partie en Wallonie**.

Date de remise des dossiers : **30 avril 2016**

Date de réunion du Comité de lecture : **1 juin 2016**

MODALITES & REGLEMENT 2016

La bourse d'aide au développement a pour objectif de permettre à un auteur d'entreprendre et de finaliser l'écriture et les repérages d'un projet.

La bourse d'aide à la finition vise quant à elle à aider un auteur à finaliser un film documentaire déjà tourné et/ou monté, de procéder à la suite de la postproduction et d'en assurer la promotion/diffusion.

1 - ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Ces bourses sont destinées aux premières et deuxièmes œuvres, hors travaux de fin d'études et sur base de films précédents de 50' et plus.

Elles sont exclusivement réservées aux auteurs issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le projet présente un lien avec la région wallonne. Dans l'hypothèse où le film serait réalisé, ce lien devrait permettre un tournage significatif d'au moins 50% en région wallonne.

La demande de subvention est faite directement par l'auteur-réalisateur. Celui-ci s'engage à finaliser l'écriture du projet ou le film dans un délai d'un an après l'octroi de la bourse. L'auteur réalisateur n'est admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.

2 – NATURE DU SOUTIEN

L'aide aux repérages de 7.000 € comprend : un montant forfaitaire maximum de 4.000 € versé à l'auteur, une aide en prêt de matériel de tournage et/ou de montage d'une valeur estimée à 3.000 € et d'un accompagnement à l'écriture au sein de l'atelier Dérives. Le versement de l'aide s'effectue en deux tranches : 50% à la signature de la convention et 50% à la remise du scénario achevé.

L'aide à la finition de 12.000 € comprend : un montant de 7.000 € forfaitaire mis à disposition du projet pour sa finalisation, une aide en prêt de matériel de tournage et de postproduction d'une valeur estimée à 5.000 € et un accompagnement au sein de l'atelier Dérives (visions de rushes et du montage image jusqu'au PAD).

3 – MODALITES DE DÉPÔT & CALENDRIER

Date de remise des dossiers : **30 avril 2016**

Date de réunion du Comité de lecture : **1 juin 2016**

Les dossiers (maximum 25 pages) doivent comprendre les éléments suivants :

- une lettre officialisant et argumentant la demande
- une note d'intention de réalisation
- un synopsis
- un état d'avancement et moyens à mettre en œuvre
- un cv filmographique de l'auteur-réalisateur
- pour les images : extrait de rushes ou ours du projet [max. 60'] sur lien vimeo mentionné dans le dossier

Les candidats doivent adresser leur dossier dans les délais (cachet postal faisant foi) en format papier en **5 exemplaires** à Dérives - 13, Quai de Gaulle - 4020 Liège (contact : Bastien Martin - 04/342.49.39) et en format PDF par mail à info@derives.be (en indiquant dans l'objet du mail : Bourse développement ou finition/titre du projet/nom du réalisateur).

4 - MODALITÉS DE SÉLECTION ET EXPERTISE DES PROJETS

La sélection se fera essentiellement sur base des critères suivants : force et singularité du sujet traité, de la démarche et du point de vue de l'auteur-réalisateur, originalité de l'écriture cinématographique, des partis-pris de réalisation et du dispositif filmique. Le comité de sélection, composé de cinéastes et techniciens avec lesquels nous travaillons, retiendra les projets qui témoigneront d'un engagement fort : le regard de l'auteur sera mis en avant, ainsi que sa volonté de faire un film différent, en dehors de tous types de formatage.